

ANNEE 2013

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XII^e LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2012-2013

COMPTE RENDU IN-EXTENSO

SEANCE DU MERCREDI 26 DECEMBRE 2012

MOTION DE CENSURE

Sommaire

	<u>Pages</u>
1- Membres du Gouvernement présents.....	02
2- Ouverture de la séance.....	03
3- Discussion générale.....	08
4 - Fin de la séance.....	45

Secrétaires élus

- Monsieur Modou Mberry SYLLA
- Monsieur Mbaye NIANG

Présidence de

Monsieur Moustapha NIASSE,
Président

Séance plénière du mercredi 26 décembre 2012

(La séance est ouverte à 16h30)

- 1 -

MEMBRES DU GOUVERNEMENT PRESENTS

Sont au banc du Gouvernement :

- Monsieur Augustin Tine, Ministre des Forces armées ;
- Madame Aminata Touré, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;
- Madame Eva Marie Coll Seck, Ministre de la Santé et de l'Action sociale ;
- Monsieur Pathé Seck, Ministre de l'Intérieur ;
- Monsieur Mankeur Ndiaye, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Monsieur Amadou Kane, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Thierno Alassane Sall, Ministre des Infrastructures et des Transports ;
- Monsieur Youssou Ndour, Ministre du Tourisme et des Loisirs ;
- Madame Mariama Sarr, Ministre de la Femme, de l'Enfance et de l'Entrepreneuriat féminin ;
- Monsieur Abdoul Aziz Mbaye, Ministre de la Culture ;
- Monsieur Cheikh Bamba Dièye, Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique ;
- Monsieur Serigne Mbaye Thiam, Ministre de l'Education nationale ;
- Monsieur Abdoulaye Baldé, Ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement rural ;
- Madame Arame Ndoye, Ministre de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales ;
- Monsieur El Malick Gackou, Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Secteur informel ;
- Madame Aminata Mbengue Ndiaye, Ministre de l'Élevage ;
- Monsieur Pape Diouf, Ministre de la Pêche et des Affaires maritimes ;
- Monsieur Aly Ngouille Ndiaye, Ministre de l'Energie et des Mines ;
- Monsieur Benoît Sambou, Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des valeurs civiques ;
- Monsieur Abdou Latif Coulibaly, Ministre de la Bonne gouvernance et Porte-parole du gouvernement ;
- Monsieur Mbagnick Ndiaye, Ministre des Sports ;

- Madame Khoudia Mbaye, Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Monsieur Marie-Tew Niane, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
- Monsieur Aïdar El Aly, Ministre de l'Environnement et du Développement durable ;
- Monsieur Mansour Sy, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les institutions ;
- Monsieur Oumar Guèye, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- Monsieur Mamadou Talla, Ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et l'Artisanat ;
- Monsieur Khadim Diop, Ministre de la Restructuration et de l'Aménagement des zones d'inondations ;
- Monsieur Abdoulaye Daouda Diallo, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances, chargé du Budget ;
- Madame Seynabou Gaye Touré, Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, chargé des Sénégalais de l'Extérieur.

- 2 -

OUVERTURE DE LA SEANCE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes chers Collègues,

Honorables Députés,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Messieurs les hauts fonctionnaires,

Mesdames, Messieurs les diplomates,

Honorables compatriotes présents en ce jour, ici à l'hémicycle de l'Assemblée nationale,

La séance est ouverte.

Nos collègues : Oumar Sy, Mbayame Guèye Dione, Aminata Diallo, Aïssatou Sabara, Ndèye Lucie Cissé s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

Il n'y a pas d'observations ?

Nos collègues sont donc excusés.

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Au nom de mes collègues Députés à l'Assemblée nationale, je vous souhaite la bienvenue au sein de l'hémicycle, en ce jour.

Mes chers Collègues, je voudrais vous inviter à un débat élevé, empreint de courtoisie et de respect mutuels avec, en bandoulière, la modération dans les propos, seul gage d'un dialogue serein et instructif par respect pour le peuple sénégalais et par respect pour le mandat que nous portons sur nos épaules.

Quant au public venu assister à nos échanges, je l'invite à bien vouloir observer le silence. Conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, qui est une loi de la République, une loi organique : « Il est interdit au public de manifester bruyamment ses marques d'approbation ou de désapprobation ».

Honorables Collègues,

Monsieur le Premier Ministre,

L'ordre du jour appelle l'examen de la Motion de Censure déposée contre le Gouvernement.

La Conférence des Présidents, réunie ce vendredi à midi, a arrêté la discussion en séance plénière conformément aux prérogatives qui sont les siennes et de la manière suivante :

- d'abord la Motion de Censure va être présentée par l'un de ses 16 signataires ;
- ensuite les orateurs désignés par les différents Groupes et par les Non-inscrits prendront la parole ;
- enfin la parole sera donnée à Monsieur le Premier Ministre du Sénégal.

Conformément au Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, la répartition du temps de parole est fixée comme suit : la présentation de la Motion de Censure durera 6 minutes.

Le texte déposé ne peut évidemment pas être modifié. Le texte qui sera lu, c'est celui qui a été déposé sur le Bureau de l'Assemblée nationale. C'est le Règlement Intérieur qui le dit, article 99.

Ensuite pour la durée des débats, la Conférence des Présidents, dans la plénitude de ses prérogatives, avait décidé que cela durerait 70 mn.

Au prorata du nombre de Députés qui figure dans chacun des Groupes parlementaires, et chez les Non-inscrits, les 70 minutes ont été réparties de la manière suivante : le Groupe Parlementaire Benno Bokk Yaakaar, 59 minutes compte tenu du nombre de Députés qui figurent dans ce Groupe.

Le Groupe Parlementaire des Libéraux et des Démocrates, 6 minutes, compte tenu toujours de la même règle en fonction du nombre de Députés qui figurent dans ce groupe ; et les Non-inscrits, compte tenu de leurs nombres, bénéficient d'un temps de parole de 5 mn.

En conséquence, j'ai reçu des Présidents de Groupe Parlementaire et du représentant des Non-inscrits, la liste des orateurs.

Je vais donner la parole, à notre Collègue, Modou Diagne, Présentateur de la Motion. Mais je voudrais, auparavant, rappeler la liste des orateurs qui sont inscrits, liste que j'ai reçue des Groupes. Les orateurs inscrits sont ceux-ci, après la présentation de la Motion de Censure, les collègues suivants, tous Groupes réunis prendront la parole :

Moustapha Cissé Lô

Cheikh Oumar Sy

Sira Ndiaye

Penda Seck Dieng

Aïssatou Sow Diawara

Oumar Sarr n°1

Abdoulaye Baldé

Abdou Mbow

Thierno Bocoum

Mamadou Lamine Diallo

Aïssatou Mbodj

Mamadou Diop

Ibrahima Sané

Awa Guèye

Alioune Abatalib Guéye

Mbaye Niang

Samba Diouldé Thiam

El Hadji Diouf

Oumar Sarr n°2

Cheikh Seck

Demba Diop

Ousmane Alioune Ngom

Aïssata Tall Sall

Moustapha Diakhaté

Chacun de ces honorables collègues députés sait quel est le temps de parole qui lui est imparti.

Ceci, sur la base des décisions prises par la Conférence des Présidents.

Mais, je ne manquerai pas de rappeler à chaque orateur le temps de parole dont il dispose et je rappelle aussi à nos honorables collègues, la petite machine qui est là se trompe rarement. Dès qu'elle sonne, le micro est coupé et j'invite aimablement le collègue qui avait la parole de cesser de parler, parce que la machine aura indiqué que le temps de parole qui lui est imparti est épuisé.

Je compte sur vous tous, n'est-ce-pas ?

Maintenant, je vais donner la parole à notre collègue, le Président Modou Diagne, qui va présenter le texte de la Motion de Censure.

MONSIEUR MODOU DIAGNE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement,

Mes chers Collègues.

République du Sénégal

Assemblée nationale

XII^{ème} Législature

Dakar, le 20 décembre 2012

MOTION DE CENSURE

Le rapport d'audit commandité par une banque auprès de 36 experts, dont des membres de la branche américaine d'un cabinet international et révélé par la *Lettre*

du *Continent* dans sa publication n° 645 du 25 octobre 2012 a mis en exergue certaines pratiques de blanchiment d'argent opérées au niveau d'une banque installée au Sénégal dont l'actuel Premier Ministre était le Directeur général de 1989 à 1997. Dans la même publication, on peut retrouver les remarques suivantes : « annoncées comme imminent, le procès de Monsieur Hissène Habré devant une juridiction à Dakar pourrait fragiliser le Premier Ministre Abdoul Mbaye, si la justice venait à se pencher sur les conditions de gestion des fonds que l'ancien Président tchadien a amené dans sa fuite précipitée de N'Djamena. Les conclusions de cet audit révèlent l'utilisation de comptes appartenant à des clients décédés ou fictifs qui ont permis d'accueillir les fonds de l'ancien Président tchadien en exil au Sénégal. Au cours de l'année 1991, des ordres ont été donnés pour que la banque en question émette plusieurs bons de caisse au porteur remis en liquide à Monsieur Hissène Habré. L'existence d'un listing de comptes de clients fictifs, soustraits au contrôle interne de la banque et au contrôle de gestion est également révélé par les auditeurs. Le Premier Ministre ne pouvait plus rester indifférent devant de telles révélations. C'est pourquoi le 9 novembre 2012, lors d'une conférence de presse tenue pour se défendre de ces accusations graves pour un Premier Ministre en fonction, il a entre autres arguments déclaré qu'au moment des faits, il n'existait pas une loi contre le blanchiment d'argent. Cette affirmation constitue au-moins un aveu de blanchiment et même de recèle de biens et de fortunes appartenant au peuple tchadien. Lors de cette même conférence de presse, il a cherché à accréditer la thèse selon laquelle cet argent proviendrait des comptes personnels de Monsieur Habré. Ce qui constitue une contre vérité, d'autant plus que selon différentes sources le montant global détourné des caisses de l'Etat tchadien tournerait autour de 16 milliards de francs CFA avant la dévaluation de 1994. Si tel est le cas, il ne ferait aucun doute que l'ancien Président tchadien avait vidé les caisses du Trésor public de son pays ainsi que, certainement, des sommes importantes déposées auprès de banques primaires. Pour sa défense, il implique une partie de sa propre responsabilité à des autorités sénégalaises, tchadiennes et à la BCEAO sans fournir de noms. En particulier, il est difficilement croyable qu'un Président en fuite puisse bénéficier d'autant de soutiens, surtout au Tchad, pour dissimuler et faire un transfert bancaire aussi important à partir de ces propres comptes du Tchad à la banque précitée. A l'approche du procès de Monsieur Hussein Habré, est-il acceptable que Monsieur Abdoul Mbaye, qui a joué un rôle aussi important dans le transfert et la dissimulation de l'argent de Monsieur Habré, mal acquis du trésor public tchadien, puisse continuer à diriger le Gouvernement du Sénégal ? Etant entendu qu'à tout moment les autorités tchadiennes ou même les parties civiles pourront l'installer dans la cause. Même s'il n'existait pas à l'époque de loi sanctionnant pénalement le blanchiment d'argent, l'éthique et la morale devraient lui interdire de tels agissements d'autant plus qu'il est par ailleurs accusé de faux et d'usage de faux. » Le Premier Ministre Abdoul Mbaye est rattrapé par son passé, c'est pourquoi conformément aux articles 86 de la Constitution et 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, nous députés, signataires de la présente Motion, demandons à l'Assemblée

nationale de bien vouloir voter la Motion de Censure pour provoquer la démission du Gouvernement de Monsieur Abdoul Mbaye d'autant plus qu'il refuse de démissionner comme l'ont réclamé l'opposition démocratique et une bonne partie de la société civile...

[Suite intervention en wolof].

-3-

DISCUSSION GENERALE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher Collègue.

Nous entrons maintenant dans la deuxième phase après la présentation de la Motion de Censure, c'est celle des interventions qui seront faites par les Honorables députés qui ont été désignés dument au niveau des Groupes et des Non-inscrits. La parole est donnée à notre collègue Moustapha Cissé Lô qui a 4 minutes.

MONSIEUR MOUSTAPHA CISSE LO

« Jërejëf », Monsieur le président.

Monsieur le premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,

Chers Collègues,

La Motion de Censure... **[Passage en wolof].**

Mes chers Collègues, je vous dis que c'est la honte qui vous anime, vous n'avez même pas honte, vous avez peur et vous êtes en train de capituler, mais vous nous trouverez face à vous et nous allons défendre ce régime.

Aujourd'hui, le Président Macky Sall est prêt et nous allons l'encadrer, nous allons encadrer le Gouvernement, le programme Yoonu Yokute qui est un programme fabuleux, un programme de rupture, de changement, un programme qui capte et hante les esprits malsains sera réalisé avec vous, avec votre équipe, Monsieur le Premier Ministre.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Voilà, votre temps de parole est épuisé.

[Brouhaha].

Attendez ! Attendez ! Attendez !

Asseyez-vous ! Asseyez-vous !

Honorables députés,
Mes Honorables Collègues,

Je vous demande ... **(Passage en wolof)**....

Je m'adresse aux Députés d'abord. Je m'adresserai par la suite au public dans les gradins. Je vous demande à vous tous que ce soit les députés de la majorité ou de l'opposition de rester serein et de garder votre calme. Madame veuillez garder votre calme, le Sénégal tout entier vous regarde et vous écoute... **(Passage en wolof)**...

Si vous ne vous taisez pas, nous serons obligés de faire appel au Règlement intérieur, c'est valable pour les députés de la majorité, de l'opposition et pour les non-inscrits. L'article 53 sera appliqué à quiconque ne respectera pas cette injonction... **(Passage en wolof)**...

Nous sommes 150 sur 13 millions de Sénégalais, ... **(Passage en wolof)**.

Quant à vous qui êtes là-haut... **(Passage en wolof)**...

[Brouhaha].

Vous les députés, respectez vous et le public vous respectera. Messieurs les gendarmes, les trouble-fête vous les mettez dehors, c'est la loi qui le dit et qui donne ce pouvoir au Président de l'Assemblée nationale... **(Passage en wolof)**..., la liste-là ne sera pas modifiée, je continue de donner la parole à ceux qui la demandent, parce que la première intervention est survenue.

Je donne la parole à notre collègue Cheikh Oumar Sy qui a 3 minutes.

MONSIEUR CHEIKHOU OUMAR SY

Merci, Monsieur le Président.
Monsieur le Premier Ministre,
Messieurs les Ministres,
Honorables députés,
Chers invités,

Je crois qu'au Sénégal, le ridicule ne tue pas. Il ne tue plus. Il n'y a pas plus ridicule que cette Motion de Censure. Elle est encore plus ridicule pour les ténors qui l'ont portée et qui ont l'audace de parler d'éthique et de morale, deux mots qu'ils doivent bannir de leur vocabulaire, parce que pendant 12 ans, ils nous ont malmené, ils ont pillé nos biens publics, et ils ont l'audace de se mettre ici et de parler aux Sénégalais d'éthique et de morale ! Mais c'est grave ! Il n'y a pas plus grave qu'un Président de la République qui prend 1 milliard 182 mille en cash... **(Passage en wolof)**...

J'invite les députés ; à la fin de cette séance, qu'on introduise une résolution pour lever l'immunité parlementaire de ces députés et que justice soit faite.

Mais c'est très grave, c'est très grave... **(Passage en wolof)**..., ils ont fait transiter un milliard 450 millions dans leur compte sans justification... **(Passage en wolof)**...

Mais c'est grave, c'est l'argent du contribuable... **(Passage en wolof)**... Ils ne sont

qu'égoïstes, ils ne pensent qu'à eux-mêmes, à se protéger... **(Passage en wolof)**.
On va refuser que l'Assemblée nationale soit leur refuge parce ... **(passage en wolof)**...

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie.

Je donne la parole à notre collègue Sira Ndiaye.

MADAME SIRA NDIAYE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Premier Ministre,

Messieurs les Ministres

Chers Collègues,

Monsieur le Premier Ministre, cette Motion de Censure a été une grosse surprise pour tout Sénégalais animé de bonne foi car, depuis votre nomination à la tête du Gouvernement, vous êtes en train d'accompagner le Président Macky Sall pour relever les défis majeurs de notre pays.

Monsieur le Premier Ministre ... **(Passage en wolof)**...

Monsieur le premier Ministre, en agitant cette Motion de Censure qui est déjà un mort-né, ... **(Passage en wolof)**...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, chère collègue.

La parole est à notre collègue Penda Seck Dieng, pour 3 minutes.

MADAME PENDA SECK DIENG

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs, les Ministres,

Chers Collègues,

Au moment où l'Assemblée nationale est en plein travail, mes chers collègues viennent encore de faire de la diversion, tout en sachant que cela ne passera pas.

Vous savez très bien que cela ne passera pas, mais il faut ... **(Passage en wolof)**...

Mes Chers Collègues, vous ne pouvez pas freiner la traque des biens mal acquis, le processus est déclenché et personne, rien ne pourra l'arrêter, c'est terminé, ... **(Passage en wolof)**... Parce que Monsieur le Président de la République a pris la décision de faire de la lumière sur ces biens mal acquis, sur ces personnes qui sont devenues subitement multi milliardaires et qu'on a connu parfaitement parce que les ayant pratiquées pendant très longtemps.

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président,

Je voudrais vous demander, Monsieur le Premier Ministre,... **(Passage en wolof)**..., parce que nous avons devant nous un Gouvernement où tous les Ministres de quelque bord qu'ils soient sont en train d'abattre un travail colossal pour remettre le Sénégal sur les rails. Donc ... **(Passage en wolof)**... Le Sénégal a beaucoup souffert, et ... **(Passage en wolof)**...

Chers Collègues, je pense que... **(Passage en wolof)**, on avait un Président, le Président sortant qui était entouré de jeunes loups affamés, qui n'avaient qu'un seul objectif, se remplir les poches... **(Passage en wolof)**.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, chère Collègue.

La parole est à notre collègue Aïssatou Sow Diawara pour 3 mn.

MADAME AÏSSATOU SOW DIAWARA

Merci, Monsieur le Président.
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

(Intervention en wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Oumar Sarr n° 01 pour 2 minutes, il sera suivi par notre collègue Abdoulaye Baldé pour 1 minute.

MONSIEUR OUMAR SARR N° 1

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Monsieur le Premier Ministre, comme le collègue Modou Diagne Fada vous l'a démontré d'une certaine manière et jusqu'à un certain degré, l'affaire Habré c'est vous, avec notre connaissance du dossier et votre conférence-aveu du 06 novembre 2012, en termes juridiques, vous êtes un délinquant.

On peut se poser la question, si cette délinquance est une délinquance économique et financière ou une criminalité organisée...

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes chers collègues, Laissez-le collègue parler, laissez-le parler !

MONSIEUR OUMAR SARR N°1

Certainement les deux, avec certains de vos alliés dans le Gouvernement. Vous le savez bien, il vous sera impossible de rester au Gouvernement pendant que Habré est jugé au Sénégal. D'une manière ou d'une autre, vous serez obligé de quitter le Gouvernement.

Je ne parlerai pas des autres affaires pendantes devant la justice, dans lesquelles vous êtes impliqué.

Alors qu'on susurre votre double nationalité, à l'image de l'autre, comme véritable valet de l'impérialisme français, vous venez d'être décoré par la France-Mère. Quelle honte pour notre République!

Vous devez, Monsieur le Premier Ministre, dégager maintenant pour l'intérêt et la dignité du Sénégal et de l'Afrique !

J'entends les quolibets d'en face, mais vous savez, le fétichisme et l'utilisation doctrinale de la formule du Docteur Goebbels «mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose» vous ont permis de gagner une bataille.

Nous sommes avec la vérité historique, nous vaincrons, SOPI !

MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes chers collègues, je vais donner la parole à notre collègue Abdoulaye Baldé pour 1 minute.

Je rappelle aux honorables députés qu'ils ont l'obligation d'écouter les orateurs, même si vous n'êtes pas d'accord avec ce qu'ils disent vous ne devez pas les interrompre, s'il vous plaît !

MONSIEUR ABDOULAYE BALDE

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Premier Ministre, je vais directement aller au but, malgré le respect que je vous dois.

Quand on dirige un Gouvernement et qu'on prône la transparence on doit donner l'exemple.

Je voudrais de ce point de vue vous poser 3 questions Monsieur le Premier Ministre et je voudrais avoir des réponses claires.

Avez-vous vrai ou faux cautionné, en tant que Directeur général d'une banque de 1989 à 1997, l'ouverture de comptes bancaires fictifs au nom de personnes décédées et cela soustraites au contrôle des services internes de la banque ?

Vrai ou faux, avez-vous, et pour quel montant, remis des bons de caisse en liquide à Monsieur Habré ?

Nombre de nos concitoyens nous ont interpellé Monsieur le Premier Ministre, pour nous parler de contentieux qui vous lient et qui sont suspendus devant les juridictions sénégalaises. Je voudrais une confirmation. Pouvez-vous nous confirmer l'existence de ces contentieux, de ces procès au plan civil et combien de concitoyens demandent que justice soit faite ? Compte tenu de votre position de Premier Ministre, la Justice ne peut que ...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie. Votre temps de parole est épuisé.

La parole est à notre collègue Abdou MBOW.

MONSIEUR ABDOU MBOW

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,
Monsieur le Premier Ministre,
[Intervention en Wolof].

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Ce que vous demandez n'est possible qu'à la fin. Si vous êtes cités nommément.
Pardon, excusez-moi ! Excusez-moi !

Le Règlement intérieur est là, attendez Thierno !

Si vous n'écoutez pas, mes chers collègues, s'il vous plaît ! Si vous n'écoutez pas, il n'y aura pas de dialogue.

Ce que demande le collègue, il le fonde sur un article du Règlement intérieur qui dit ceci : « A titre de droit de réponse, mais seulement en fin de séance et pour 5 minutes, la parole peut être donnée à tout député qui la demande pour un fait personnel à propos duquel il a été nommément cité. » Puisque ce n'est pas le cas, le collègue Ousmane ne peut pas prendre la parole parce qu'il n'a pas été cité nommément.

MONSIEUR THIerno BOCOUM

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Chers Collègues,
Monsieur le Premier Ministre, ma question est de savoir...

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

S'il vous plaît !

Allez-y, allez-y on en tiendra compte.

Laissez la parole à notre collègue Thierno Bocoum s'il vous plaît. Je dis encore une fois si l'un de vous est cité nommément, il bénéficiera de cet article, mais s'il ne l'est pas, ce ne sera pas possible.

Continuez !

MONSIEUR THIerno BOCOUM

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Chers Collègues,

Monsieur le Premier Ministre, ma question est de savoir combien cela va coûter à l'économie nationale le fait de mobiliser tout un Gouvernement durant tout un après-midi. Combien cela va coûter à l'économie nationale ?

Je pense qu'il faut définitivement siffler la fin de la récréation. Parce que ... **(Passage en wolof)**... Je ne peux pas comprendre qu'on permette à des gens de tenir des réunions politiques devant le Palais de Justice ! C'est manquer de respect aux Institutions, il faut arrêter cela, c'est une chose à régler dès maintenant.

La deuxième chose : si on dit qu'ils sont plus riches que le pouvoir, ou même que leur richesse dépasse le budget, cela veut dire qu'il y a des raisons de les mettre au gnouf.

Je dis, et il faut que ça soit très clair, on a voté ici, pour la mise sur pied de la Haute Cour de Justice. Ce n'est pas pour ... **(Passage en wolof)**...

Aujourd'hui, il y a seulement quelques jours, nous avons voté un budget pour ce Gouvernement. Nous devons leur permettre de travailler. Pourquoi, les faire venir ici, pour des futilités ? Voilà des gens qui ont lamentablement échoué, et qui cherchent à faire échouer leurs successeurs. Cela veut dire qu'ils méprisent le peuple sénégalais. Ils n'ont cure des difficultés des Sénégalais, c'est pourquoi, je pense qu'on a été assez divertie. Qu'on prenne nos responsabilités. Au niveau de l'Hémicycle, ... **(Passage en wolof)**..., si nous devons lever l'immunité parlementaire de quelqu'un nous le ferons sans réfléchir, il n'y a même pas à discuter ... **(Passage en wolof)**...

Et, je pense aujourd'hui ... **(Passage en wolof)**..., nous avons laissé la Justice faire son travail, si maintenant elle ne peut pas faire le travail jusqu'au bout ... **(Passage en wolof)**...

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher Collègue. Votre temps de parole est épuisé.

La parole est maintenant à notre Collègue Mamadou Lamine Diallo, pour 4 minutes.

MONSIEUR MAMADOU LAMINE DIALLO

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

La Motion de Censure sous revue, traite d'une matière très sensible, qui est la matière bancaire. Vous le savez, ce sont les banques qui ont la monnaie et c'est la raison pour laquelle, la matière bancaire est une affaire extrêmement sérieuse.

Lorsqu'il y a crise bancaire, les Etats mettent des milliards et des milliards pour les sauver. Nous-mêmes nous continuons encore à payer la crise bancaire de 1980 avec la SNR, par exemple.

Deuxièmement, les banques ont plusieurs types de clientèles, les milliardaires qui sont là, le savent très bien, à la BICIS, à la Société Générale, ils sont accueillis dans des compartiments à part, et c'est la raison pour laquelle les législateurs que nous sommes ont voté une loi portant réglementation bancaire. Vous le savez, vous étiez Ministre dans le Gouvernement d'Abdoulaye Wade, c'est vous qui avez fait voter ce projet de loi sur la réglementation bancaire.

Il y a la loi sur la réglementation des changes. Par conséquent c'est ce qui régit les activités bancaires, il faut qu'on le sache. Et, en la matière, c'est la commission bancaire, dont les rapports font foi, qui vérifie si les banques ont effectivement commis des infractions vis-à-vis de la loi de réglementation bancaire et la loi de réglementation des changes. C'est comme cela, que ça se passe. Ce n'est pas n'importe quel « zinzin » qui se réveille pour dire n'importe quoi sur les banques.

Le client en question, ce n'est pas un clandestin, c'est un Chef d'Etat qui est passé par le Cameroun, il est venu au Sénégal. Tout le monde le connaît. Il est venu officiellement dans un avion. Par conséquent, il n'y a rien d'extraordinaire, évidemment un client particulier mais, c'est un client. Et, ce qui est important à retenir, c'est qu'il n'y a pas de violation de la loi bancaire ici au Sénégal dans cette affaire. C'est ce qu'il faut retenir et c'est ce qui est important. La commission bancaire, qui fait son travail, doit lorsqu'elle voit des infractions bancaires amener les banques en commission bancaire. Cela ne s'est pas fait. Par conséquent, je crois que cette question-là, quand vous avez cherché à la traiter de manière pédante, eh bien, ça ne marche pas.

En réalité et dans le fond, vous êtes en train d'allumer un contre feu. Parce que le feu du 23 juin qui doit faire la lumière sur les milliards que vous avez volés, personne

ne pourra l'arrêter... **(Passage en wolof)**... L'élégance républicaine voudrait que ceux qui ont gagné gouvernent et vous devez vous opposer. Voilà ce que vous devez faire. Il ne faut pas nous faire perdre notre temps. Nous allons continuer à travailler avec ce Gouvernement... **(Passage en wolof)**.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher Collègue.

La parole est à notre Collègue Aïssatou Mbodj pour 2 minutes.

MADAME AÏSSATOU MBODJ

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Premier Ministre,

(Intervention en wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, chère Collègue.

S'il vous plaît, gardez votre calme !

La parole est maintenant à notre Collègue Mamadou Diop pour 2 minutes.

MONSIEUR MAMADOU DIOP

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

(Intervention en wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue. Votre temps de parole est épuisé.

La parole est à notre collègue Ibrahima Sané.

MONSIEUR IBRAHIMA SANE

Merci, Monsieur le Président.

La Motion de Censure qui nous est présentée aujourd'hui a fait sortir de leur gong certains d'entre nous qui d'habitude étaient calmes dans cette Assemblée, vous pouvez en être témoins. Pourquoi elle parle d'éthique et de morale ? Venant de qui ? Ce sont les fils d'Abdoulaye Wade ici réunis et qui n'ont aucune autorité pour contester la moralité du Premier Ministre, ce sont eux qui nous parlent de morale et d'éthique ! Mais vous savez ce qu'ils veulent ? Ils veulent créer un autre ordre du jour que celui qui est aujourd'hui d'actualité dans le pays. Ils sont acculés de partout ; alors, ils veulent créer un agenda, ils vont nous imposer un nouvel ordre du jour pour changer ce qui se passe. Les audits continueront parce que nous n'avons pas le

choix. Mais, ce sont des pratiques d'Abdoulaye Wade, ce sont ses pratiques qu'ils veulent reprendre, il jetait toujours en pâture un thème chaque fois qu'il y avait un problème sérieux. Il occultait les débats en jetant des débats stériles. Ce sont des futilités, aujourd'hui. On nous fait perdre du temps dans une discussion sur une Motion de Censure pour un Premier Ministre dont on connaît les compétences. Monsieur le Premier Ministre,... **(Passage en wolof)**..., vous êtes le fils de l'illustre juge Kéba Mbaye, tout le monde le connaît, à l'international comme dans ce pays. Et, on vient nous dire que ce Monsieur-là est un Monsieur qui n'a pas la moralité pour diriger le Gouvernement du Sénégal. Ne vous laissez pas distraire par ces débats stériles. Nous vous soutiendrons à l'Assemblée nationale et tout le pays vous soutient.

Monsieur le Premier Ministre ... **(Passage en wolof)**...

Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je remercie notre collègue.

La parole est à notre collègue Awa Guèye, pour 4 minutes.

MADAME AWA GUEYE

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Premier Ministre

Madame et Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Honorables Députés,

Ce jour, mercredi 26 décembre 2012 sera givé dans les pages de l'histoire du Sénégal.

L'histoire retiendra et elle retiendra qu'une opposition en très mauvaise posture liée à une gestion scandaleuse et opaque des deniers publics s'est érigée en donneur de leçons.

Monsieur le Premier Ministre, ce qui se passe aujourd'hui, témoigne de deux choses : la première, c'est que l'opposition est amnésique ou alors, elle ne comprend pas les messages qu'envoie le peuple sénégalais.

La deuxième chose, c'est que l'opposition est très peu soucieuse des difficultés que rencontre le peuple sénégalais, auxquelles le Gouvernement mis en place essaye de trouver des solutions.

Mais, heureusement, les Sénégalais ne sont pas dupes et les Sénégalais ne se laissent pas instrumentaliser.

Monsieur le Premier Ministre, aujourd'hui, ils parlent d'éthique et de morale, mais pour rappel, où était l'éthique, où était la morale dans l'affaire Alex Segura ? Où

était l'éthique, où était la morale dans l'affaire Wikileaks avec Monsieur 15% ? Où était l'éthique, où était la morale dans la gestion de l'ANOCI avec des cocotiers à 1 000 000 l'unité ? Où était l'éthique, où était la morale avec 8 milliards par jour pour la location d'un bateau lors de la Conférence de l'OCI ?

... (Passage en wolof)...

Merci, Monsieur le Président.

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je veux rappeler aux députés, je ne veux pas avoir à vous interpeller personnellement, mais je vois tout le monde.

Je veux rappeler aux députés, qu'il leur est demandé instamment d'éviter d'interrompre les orateurs.

Ceux qui sont inscrits auront tout le loisir de s'exprimer dans le temps qui leur est imparti, ils ne le dépasseront pas.

Mais, s'il vous plaît, cessez d'interpeller ceux qui sont au micro !

Je le demande à chacune d'entre vous, d'abord à chacune et puis ensuite à chacun, s'il vous plaît !

Je donne maintenant la parole à notre collègue Alioune Abatalib Guèye pour 1 minute.

MONSIEUR ALIOUNE ABATALIB GUEYE

L'Assemblée nationale vient de voter le budget et le programme triennal d'investissement public mettant ainsi à la disposition du Gouvernement les moyens de la politique définie par le Président.

Par souci de cohérence, nous ne pouvons, en l'état, juger, sauf à préjuger, de la capacité du Gouvernement à accomplir sa mission qui commence le 1^{er} janvier 2013.

En réalité, cette Motion vise le Premier Ministre et non le Gouvernement visé par l'article 86 de la Constitution. Les mobiles de la Motion sont à rechercher au procès qu'on lui fait, dans les relations qu'on lui prête, dans les fonds de l'ancien Président tchadien.

Il appartient au Premier Ministre, pour toutes les valeurs dans lesquelles il a été éduqué et forgé, de juger seul de l'opportunité de démissionner, ensuite au Président de la République qui l'a nommé, d'en tirer les conséquences, s'il estimait qu'il devrait démissionner.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Mbaye Niang, pour 4 minutes.

MONSIEUR MBAYE NIANG

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement,

Chers Collègues,

(Intervention en wolof).

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Samba Diouldé Thiam pour 3 minutes.

MONSIEUR SAMBA DIOULDE THIAM

Messieurs les pétitionnaires, vous ne pouvez pas provoquer la démission du Gouvernement par le vote d'une Motion de Censure, selon l'article 86 de notre Constitution et l'article 99 de notre Règlement intérieur. Voilà ce qui disqualifie déjà votre entreprise.

Vous souhaitez peut-être provoquer des distensions dans les rangs de la majorité Benno Bokk Yaakaar ? Peine perdue !

Que vous reste-il ? Jeter la confusion dans la population, démobiliser le peuple du 25 mars 2012 ? Peine perdue !

Criez fort et haut, pour échapper à la justice de notre pays ! Dissimulez les milliards détournés de leurs destinations ! Échappez aux poursuites encourues pour cause d'enrichissement illicite ! Rien n'y fera.

Dorénavant, chacun répondra, non seulement devant Dieu, mais aussi également et surtout, devant la Justice de notre pays.

Messieurs les « pétitionnaires », vous vous en prenez à la personne de Monsieur le Premier Ministre et non à la politique que son Gouvernement conduit avec efficacité et efficience, en faisant bien les choses et les bonnes choses. Vous avouez que cette politique de rupture vous gêne et vous condamne en plaçant la fin de l'impunité et l'intérêt général au cœur des politiques publiques. Le Président Macky Sall a fini de convaincre que l'éthique de responsabilité sera dorénavant au centre de l'Etat et de la Société. Parce que vous avez tourné le dos à l'éthique et à la morale dans la République, vous voilà sur les chantiers de la perdition, du châtement, la conscience trouble, l'esprit embué, la bouche torve de méchancetés, de contre vérités et

d'insultes. Messieurs les « pétitionnaires », hurlez toujours, hurlez fort et faux ! La justice fera son travail sans haine et sans faiblesse.

Quant au Premier Ministre, homme politique s'il en est, il gêne, parce qu'il travaille avec efficacité et efficience dans la loyauté totale au Président Macky Sall. Demeurons vigilants, parce que, au-delà des intérêts politiques visibles et audibles, il y a de puissants intérêts politiques et économiques cachés.

Monsieur le Président de la République, maintenez ferme le cap.
Merci.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher Collègue.
La parole est à notre Collègue El Hadj Diouf pour 1 mn.

MONSIEUR EL HADJ DIOUF

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Habré n'a jamais été poursuivi pour vol, escroquerie, abus de confiance, ou détournement de deniers publics. Donc, comment Abdoul Mbaye peut-il être receleur, alors qu'il n'y a pas de délit financier ?

Aucun délit économique n'est reproché à Habré. On lui reproche les crimes de guerre, crimes contre l'humanité, crimes de torture. Mais où est l'argent ?

Depuis 22 ans, le Tchad n'a jamais réclamé un sous, un franc à Hissène Habré. C'est du droit pur ! Mais donc, comment peut-on receler, comment peut-on prendre de l'argent qui n'a jamais été contesté, qui n'a jamais été réclamé par les Tchadiens ? Comment Abdoul Mbaye peut-il venir témoigner ? Par rapport à quoi ? A des crimes de guerre ? Non, soyons sérieux ! Ce n'est pas sérieux et je sais que d'anciens dignitaires du régime ont demandé à Abdoul Mbaye de garder leurs sous, il a refusé, on lui en veut pour cela, ce n'est pas normal !

[Applaudissements nourris].

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue.

Maintenant la parole est à notre collègue Oumar Sarr n°2 pour 4 mn.

S'il vous plaît, chers Collègues ! Il reste quatre orateurs, nous avons fait jusqu'ici preuve d'une patience relative. Maintenant, pour les quatre orateurs qui restent soyons patients !

MONSIEUR OUMAR SARR N°2

Merci, Monsieur le Président.
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Chers Collègues,

Je voudrais, à l'entame de mon propos, me réjouir de constater qu'il est bon de vivre en République, mais il est encore meilleur quand on sait que nous sommes une démocratie, parce que la Motion de Censure de nos collègues, de mon point de vue, s'inscrit dans le fait que la Constitution leur confère cela. Et, un Groupe de 12 héritiers de "Yadikone" avec 4 copains se permettent de mobiliser un Gouvernement à la veille du Magal pour s'amuser, mais malgré tout, on vous le concède.

Toutefois, cette Constitution qui vous donne le droit de déposer une Motion de Censure et de mobiliser tous ces Sénégalais, c'est cette même Constitution et, conformément au dépôt des Sénégalais placés en la personne du Président de la République et en son Gouvernement, ce sont ces mêmes prérogatives que nous utiliserons pour demander, Monsieur le Premier Ministre, que justice soit faite !

Faire justice c'est quoi Monsieur le Premier Ministre ? C'est réduire au silence les pillards de la République. Qu'ils se taisent à jamais !

Ceux qui ont pillé nos océans, ceux qui ont pillé nos ressources minières doivent se taire et faire profil bas.

Vous voulez vous amuser ? Ce n'est plus le temps de vous amuser, il faut répondre à la justice.

Une justice, Monsieur le Premier Ministre, ne doit pas être faible.

Une justice doit être forte, une justice doit protéger les droits des citoyens et parmi ces droits, figure la protection de nos deniers publics. Tout le monde le sait, l'opinion nationale, l'opinion internationale le sait, on a pillé nos ressources, on a surfacturé pour se remplir les poches. Il faut qu'il nous sorte cet argent.

Sénégalais ... **(Passage en wolof).**

MONSIEUR LE PRESIDENT

Cher Collègue, votre temps de parole est épuisé.

Je vais demander un peu plus de silence à la gauche. En tous cas, à ceux qui sont à gauche, à ceux qui sont à droite et au milieu, je vous demande vraiment un peu de silence, il reste 3 orateurs.

Notre Collègue Cheikh Seck a la parole pour 4 minutes.

MONSIEUR CHEIKH SECK

Merci, beaucoup Monsieur le Président.

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Président, je crois que le Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale doit évoluer, parce qu'une Motion de Censure doit porter sur une politique ? Elle ne doit pas porter sur une personne.

Mais, rassurez-vous, Abdoul Mbaye ... **(Passage en wolof)**... ? 16 milliards ! Mais, au moment du dépôt, on a dû utiliser des camions ? Il n'y a rien de plus aberrant que cela ! ... **(Passage en wolof)**... C'est Abdoulaye Wade qui avait dit quiconque voit une maison qui m'appartient en France, je lui en fais cadeau ! Eh bien à l'avenue Terne aux lots 69 et 81 Abdoulaye possède deux maisons ! Qu'est-ce qui est plus grave que cela ?

Un Ministre d'Etat à qui on a confié la gestion des ressources de notre pays qui possède à la SGBS un compte avec 550 millions, un compte à la BICIS avec 472 millions, un compte à la CNCA avec 418 millions, ce qui fait au total 1 milliard 450 millions. Et quand on vous demande l'origine de cet argent vous répondez que c'est l'ancien Président de la République qui m'en a fait cadeau. Mais, il faut qu'il aille en prison !

Mieux : Un Ministre de l'Intérieur qui s'entend avec un « acolyte blanc », un professeur français, Christophe Brédier, pour lui dire : "Nous devons réaliser un programme." Ce Monsieur lui remet 320 000 Euros, ce qui fait 215 millions ! Ce programme n'a jamais vu le jour, cette personne ne rend pas compte sur cet argent, ajoutez à cela les cartes d'identité numérisées et beaucoup d'autres choses et elle ose venir devant le peuple ! ... **(Passage en wolof)**.

Vous avez été trop tolérants, Madame le Ministre : agir, il faut agir, ce que les Sénégalais demandent ce sont les audits. Il faut continuer ces audits-là ; ces gens qui ont pillé les deniers de ce pays, il faut qu'ils rendent compte, qu'on puisse reprendre ces deniers ... **(Passage en wolof)**... Pour dire en tous cas, que nos encouragements vous accompagnent, un Gouvernement qui a pris le pouvoir au mois de mars, en avril déjà il prend service, au mois de mai il n'y avait rien, et vous avez pu mobiliser 34 milliards, au moment où même les fonds politiques du Président été débités de 750 millions. Et vous osez parler ?

Un Gouvernement qui a fait une opération de sauvegarde du bétail, qui a diminué les denrées de première nécessité, alors qu'il y avait un Ministre d'Etat qui était là pour ses besoins personnels. Un jet privé a été loué pour 7 milliards... **(Passage en wolof)**...

Monsieur le Premier Ministre, ne vous inquiétez pas, il faut siffler la fin de la récréation ... **(passage en wolof)**..., Monsieur le Premier Ministre, la récréation est terminée, nous n'avons pas le temps et comme disent les Américains, "Time is money", mettez ces gens en prison et nous vous soutiendrons !

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Demba Diop pour 1 mn.

MONSIEUR DEMBA DIOP

(Intervention en wolof).

[Applaudissements nourris].

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci.

Je donne la parole à notre collègue Ousmane Alioune Ngom, il a 2 mn. S'il vous plaît, écoutez le collègue, écoutez-le et ne l'interrompez pas !

MONSIEUR OUSMANE ALIOUNE NGOM

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mercredi 2 janvier 2013, ouverture du procès de Hissène Habré ; jeudi 3 janvier 2013, Monsieur Abdoul Mbaye est appelé à la barre comme témoin ou complice par l'Etat tchadien ou les parties civiles. Ceux qui s'attendaient au procès de Hissène Habré assistent au procès du Sénégal et de son Premier Ministre, quelle honte pour le Sénégal !

Chers Collègues, vous pouvez éviter au Sénégal cette humiliation en votant cette Motion de Censure.

Une dernière question, Monsieur le Premier Ministre, avant votre départ : le Sénégal a perdu 125 milliards en une seule opération. Vous avez bradé, bazarde la licence Tigo-Milicom, le mercredi 29 août à 50 milliards alors que, selon les experts et les banquiers, elle vaut 175 milliards. La licence Sudatel -Expresso qui devait être la référence a été vendue à 100 milliards. Ou sont passés les 125 milliards ?

Le Sénégal a perdu cet argent, mais ce n'est pas perdu pour tout le monde, je suggère à Madame le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de faire le premier dépôt de cet argent sur le compte ouvert pour recevoir les biens mal acquis.

[Applaudissements].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci cher Collègue. Votre temps de parole est épuisé.

La parole est à notre collègue Aïssata Tall Sall pour 4 mn.

[Applaudissements].

MADAME AISSATA TALL SALL

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Je voudrais, du haut de cette tribune, dire, et cela chacun de mes collègues ici peut le dire, que nous sommes bien évidemment pour les valeurs ; nous sommes pour l'honnêteté ; nous sommes pour la probité, nous sommes pour la morale, mais nous sommes pour la République. La probité, l'honnêteté et la morale ce sont les qualités qui fondent l'exemplarité des leaders. Et si, je n'étais pas convaincue que le Premier Ministre Abdoul Mbaye était doté de ces valeurs- là, je ne serais pas là pour le défendre.

Nous sommes pour les valeurs, et nous sommes pour la République. Mais la République ce n'est pas un jardin d'enfants, la République c'est un cadre que l'ensemble du peuple s'est choisi pour mener son action et sa pensée politique. La République, c'est surtout la haute conscience que nous devons avoir des responsabilités que le peuple nous a fait incomber en nous conférant ce mandat.

Et voilà pourquoi, aujourd'hui, je dénonce cette Motion de Censure. Je dis bien que je la dénonce, je ne la rejette pas. Je la dénonce, parce que je considère que c'est une Motion de Censure qui est fondée sur une diffamation. Je la dénonce parce que je considère que c'est une Motion de Censure qui est fondée sur une hypothèse, une hypothèse qui ne se réalisera jamais.

Pourquoi elle est fondée sur une diffamation ? Les signataires de la Motion de Censure, et j'ai ici le texte, disent qu'ils veulent censurer le Gouvernement de Abdoul Mbaye, non pas parce qu'il n'a pas travaillé comme le peuple sénégalais l'attend de lui, non pas parce qu'il ne respecte ou ne fait pas exécuter la politique que le Président Macky Sall lui a confiée, mais ils veulent faire chuter le Gouvernement de Monsieur Abdoul Mbaye, parce que peut-être, peut-être que demain au procès de Monsieur Hissène Habré, Monsieur Abdoul Mbaye pourrait être cité à comparaître. Qu'est-ce que c'est que ce charabia ?

Comment se fait-il que c'est une frange de députés qui vient ici se substituer au juge, se substituer au procureur, se substituer à Monsieur Habré, se substituer même au peuple tchadien ? Au lieu de mener à bien la mission que le peuple sénégalais vous a confiée, vous voulez vous faire les avocats du peuple tchadien. Je dis que là se trouve l'hypothèse : on dit que peut-être demain, Monsieur Mbaye serait appelé à comparaître.

Mais qui vous le dit ? C'est vous les juges ? C'est vous les procureurs ? C'est vous les victimes ? Qui peut représenter Habré plus que son avocat ? Il vous a dit que depuis 22 ans, il n'a jamais été question d'argent dans l'affaire de Habré. Voilà

pourquoi je dis que la République est une chose sérieuse. Et, soyons sérieux pour être en République ! Et, je dis que cette Motion de Censure, je la dénonce, parce qu'elle est diffamatoire.

Voilà, le texte de la Motion de Censure : il est dit : « Cette affirmation de Monsieur Abdoul Mbaye constitue un aveu de blanchiment d'argent et même de recèle de biens ». Monsieur le premier ministre, en sortant d'ici portez plainte pour diffamation !...

[Applaudissements].

Portez plainte pour diffamation ! Nous devrions le faire, parce que nous ne voulons pas accepter que notre Premier Ministre, injustement, soit diffamé pour des raisons politiques. Avant qu'il n'y ait un recèle, il faut qu'il y ait un vol. Or, il n'y a pas de vol ! Et même s'il y avait eu vol, il n'y aurait pas eu recèle, nous vous connaissons !

Donc, je pense qu'il faut arrêter de faire des détournements de procédures, le ...

[Brouhaha].

Vous savez, j'ai suffisamment de clients pour ne pas venir faire du racolage ici. Je vous remercie.

Monsieur le Président, je voudrais dire aux députés de l'opposition : la République, oui ! La chienlit, c'est non ! Nous sommes en République, vous n'installerez pas la chienlit !

[Applaudissements nourris].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, chère Collègue.

La parole est maintenant au dernier intervenant, le Président Moustapha Diakhaté pour 6 mn.

MONSIEUR MOUSTAPHA DIAKHATE

Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Honorables Députés, Chers Collègues,

Honte à ceux qui n'ont pas honte d'avoir honte !

[Applaudissements].

La Motion de Censure que nous avons ici, Monsieur le Premier Ministre, elle est à la fois mensongère et fantaisiste.

Et, pour le caractère mensonger, c'est l'ancien Ministre de l'Economie et des Finances en fonction au moment où Monsieur Hissène Habré venait ici, qui dit qu'il est aberrant de parler de blanchiment, d'autant plus que le Gouvernement sénégalais, par ses services spécialisés, avait fait l'inventaire de tous les biens que le Président déchu avait amené au Sénégal. Blanchir c'est dissimuler, or, on ne dissimule pas ce qu'on sait déjà et le Gouvernement du Sénégal le savait.

Monsieur Abdoul Mbaye, vous êtes à la fois un bon banquier et un bon patriote. Vous savez que pour ouvrir un compte pour un client on n'a pas besoin de demander l'autorisation de la Banque centrale, mais vous l'avez fait. Vous n'aviez pas non plus besoin de demander l'autorisation de votre pays et vous l'avez fait, parce vous êtes un grand banquier. Un grand banquier, c'est d'abord la prudence et vous avez fait preuve de prudence.

Monsieur Abdoul Mbaye, ... **[Passage en wolof]**... Ce qu'ils veulent c'est décrédibiliser le Premier Ministre pour délégitimer l'action du Gouvernement pour ce qui est de la traque des biens mal acquis et de la lutte pour la bonne gouvernance.

Monsieur le Premier Ministre, ils parlent d'éthique, mais ... **[Passage en wolof]**....

Monsieur le Premier Ministre, ce que l'on attend de vous c'est de réparer les dégâts que ces gens ont commis dans ce pays. Et, tout à l'heure,... **[Passage en wolof]**..., c'est ici, dans cette Assemblée que l'on a blanchi le commanditaire du meurtre de Maître Babacar Sèye ... **[Passage en wolof]**...

Une Commission d'enquête sera mise sur pied pour examiner les décrets d'avances signés par Abdoulaye Wade jusqu'au 27 mars 2012 ... **[Passage en wolof]**...

Monsieur le Premier Ministre, la récréation doit se terminer ! ... **[Passage en wolof]**... ici, ils tentent d'effacer de la conscience des Sénégalais le bilan désastreux de Monsieur Abdoulaye Wade : 12 ans de népotisme, 12 ans de concussion, 12 ans de prévarication, 12 ans de détournement de deniers publics ! C'est cela les dégâts qu'ils ont commis dans ce pays et c'est votre mission de les réparer Monsieur le Premier Ministre.

Je vous remercie.

[Applaudissements nourris].

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci Cher Collègue.

Mes très honorables Collègues, avant de donner la parole à Monsieur le Premier Ministre, je voudrais signaler que 2 de nos Collègues ont demandé la parole pour une explication de vote. Je vais les renvoyer à l'article 78 alinéa 1, 4 et avant dernier : "Les explications de vote porte sur les propositions de loi ou les projets de loi". Attendez, je vais vous lire l'article, comme ça ce sera clair pour tout le monde ! Regardez à la page 42 de la loi organique, du texte !

Moustapha, excusez-moi, s'il vous plaît ! Ecoutez ! Ces deux collègues ont demandé, de bonne foi, à prendre la parole pour une explication de vote.

Je vais vous lire tout l'article 78 alinéa 1 : « La discussion des textes [t-e-x-t-e-s] porte successivement sur chaque article ». Je n'ai pas besoin de commenter, « et sur les amendements qui s'y rattachent dans les conditions prévues par l'article suivant : si le Gouvernement le demande, l'Assemblée nationale saisie se prononce par le seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le Gouvernement », article 82 de la Constitution. L'application de cette disposition ne permet pas de bloquer les débats. "Après le vote de tous les articles", je dis bien, "vote de tous les articles", écoutez-moi bien, "après le vote de tous les articles, il est procédé au vote sur l'ensemble du projet ou de la proposition de loi".

Je n'ai pas besoin de commentaires, je lis seulement ce que dit la loi. « Lorsqu'il n'a pas été présenté d'article additionnel à l'article unique d'un projet, ou d'une proposition de loi [je dis bien projet, ou proposition de loi], le vote sur cet article unique équivaut à un vote sur l'ensemble et aucun article ne peut plus être présenté ». Attendez, avant dernier alinéa « Avant le vote sur l'ensemble du projet de loi ou de la proposition de loi [Ecoutez bien page 43, premier paragraphe, avant le vote sur l'ensemble], sont admises des explications sommaires de vote d'une durée maximale de 5 minutes pour chaque orateur ».

Je n'ai pas besoin d'aller prendre le dictionnaire *Gaffiot*, *le Larousse*, ou *le Littré*, ce sont les propositions et les projets de loi après le vote article par article. Ici, aujourd'hui, on n'a pas eu de projet de loi.

Non ! J'explique, je ne dirais pas de noms, mais il y a deux députés qui ont demandé à prendre la parole. Je leur explique que leur demande n'est pas acceptable, parce que ce n'est pas conforme. Ce n'est pas vous, non Monsieur le Président Fada ! Ce n'est pas vous mais je dis encore une fois que ces demandes sont irrecevables et je ne les recevrais pas.

[Applaudissements nourris].

Je donne la parole à Monsieur le Premier Ministre.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables députés,

Le 10 Septembre dernier, vous m'aviez fait l'honneur de me permettre d'exposer ici même, la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement dont, Monsieur le

Président de la République, son Excellence Monsieur Macky Sall a bien voulu me confier la direction.

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Attention ! Je redis aux gendarmes...

Voilà, il faut les laisser faire.

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Messieurs les gendarmes,...

[Applaudissements].

MONSIEUR LE PRESIDENT

(Passage en wolof).

Monsieur le Premier Ministre, maintenant, s'il vous plait, vous avez la parole.

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

Monsieur le Président,

Heureusement que le différé leur permettra de suivre la suite de notre séance.

Je commencerai par vous dire que je me sens à nouveau honoré de retrouver votre auguste Assemblée en dépit d'un contexte quelque peu différent.

Celui d'abord d'un lendemain de Noël pour lequel j'ai reçu un cadeau bien singulier venu de l'Opposition, mais qui me donne surtout l'occasion de présenter mes vœux à la Communauté chrétienne.

Celui aussi d'une fin d'année qui m'offre l'opportunité de souhaiter une bonne et heureuse année à l'ensemble des députés, opposition et majorité réunies.

Oui, honoré ! Parce que, je considère que c'est toujours un privilège pour un Premier Ministre de pouvoir s'adresser, avec l'ensemble du Gouvernement, directement à l'ensemble de la représentation nationale.

Et, je dis peu importe le contexte, car la Motion de Censure, à l'instar de la Déclaration de Politique Générale, est un mécanisme prévu par notre Constitution, de même qu'elle est un rituel dont ne peuvent s'enorgueillir que les démocraties avancées.

De ce point de vue, je me félicite, et ce n'est plus le Premier Ministre qui parle mais le simple citoyen, de vivre dans un pays où l'opposition parlementaire peut exprimer sans défiance vis-à-vis du Gouvernement, à charge pour le chef dudit Gouvernement de s'expliquer devant les représentants du peuple.

Mais, l'instrument ne vaut que par son usage et je ne peux manquer de nourrir quelques regrets, là aussi c'est le citoyen qui parle, lorsque je vois la Motion de Censure ainsi dévoyée. Regrettons, ensemble, de constater qu'elle est dévoyée puisqu'elle est instrumentalisée, non pas pour marquer un désaccord par rapport à une politique menée et qu'on ne partagerait pas, ni pour défendre les intérêts du peuple sénégalais à qui nous devons notre présence ici, nous, Parlementaires et Gouvernement. Mais, cela n'aura échappé à personne : la Motion de Censure qui nous vaut d'être réunis aujourd'hui n'a qu'un seul but, détourner l'attention des Sénégalais de l'entreprise d'assainissement de la vie publique qui est en cours, tout en tentant de ralentir les efforts de l'Etat dans ce sens.

Il n'aura échappé à personne que le dépôt de cette Motion coïncide avec le lancement de la phase active des investigations visant à faire la lumière sur des actes de pillages des ressources publiques, dans l'objectif de rendre au peuple les biens dont il a été spolié.

Cette Motion de Censure intervient au moment précis où, vous mêmes, honorables députés, par le vote des lois sur l'Office National Anti Corruption et la Haute Cour de Justice, vous venez de renforcer la capacité du Sénégal, à demander des comptes à toute personne qui est, ou qui a été titulaire de prérogatives de l'Autorité publique.

Enfin, cette Motion intervient après l'échec de toutes les autres manœuvres de politique politicienne utilisées jusqu'ici dans l'intention de décrédibiliser ou de retarder le cours et la transparence de la Justice, parce que ces objectifs sont strictement politiques, cette Motion n'est rien d'autre qu'une manœuvre supplémentaire dans la guerre de mouvements que mènent certains et c'est pourquoi, elle échouera comme toutes les tactiques qui l'ont précédée. Elle échouera car manifestement, ses auteurs sous-estiment la volonté du Chef de l'Etat de tenir l'engagement fait aux Sénégalais, de rétablir la vertu et la transparence dans la gestion des affaires publiques. Ils sous-estiment la volonté du Gouvernement d'aller jusqu'au bout de ce combat pour la transparence dont l'a chargé le Président de la République.

Ils n'ont pas encore pris la mesure de l'abnégation de Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,...

[Applaudissements].

...que je félicite au passage, et à qui je renouvelle mon soutien total. Ils n'ont toujours pas compris qu'il existe dans ce pays un appareil judiciaire compétent et

efficace qui, lorsque l'Etat veut bien lui en donner les moyens, est capable de mettre à nu la face sombre des personnes qui se sont enrichies de manière illicite.

[Applaudissements].

La justice continuera donc de faire son travail dans le strict respect des procédures légales, à commencer par celles qui garantissent les droits de la défense. C'est pourquoi, il est difficile de comprendre que l'on cesse de raison garder simplement quand on vous interroge sur l'origine de vos biens. Si, dans l'esprit de ses auteurs, cette Motion de Censure est destinée à jouer le rôle de pare-feu ou de paratonnerre, autant ne pas les laisser persister dans l'illusion : c'est peine perdue !

[Applaudissements].

Rien n'atténuera la force du vent de la transparence qui s'est levé dans notre pays ! Car la transparence est la condition du triple redressement que nous voulons pour le Sénégal : Moral d'abord, Economique ensuite, Social enfin.

Venons-en à présent au texte et abordons cette affaire Habré, que des contre-vérités qualifient de blanchiment par celui qui occupait alors les fonctions de Directeur général de la CBAO au début des années 1990, contre-vérités sur le plan du Droit, contre-vérités au niveau des faits. Et, puisque un mauvais juriste, et je devrais même dire des mauvais juristes ne font pas forcément de bons banquiers, je m'évertuerai tout au long de ma réponse, à donner des explications et des précisions simples et accessibles à tout un chacun.

[Applaudissements].

Toute l'architecture de la Motion de Censure repose sur les conclusions d'un rapport d'audit qui aurait été commandité par la banque Attijariwafa Bank au moment où elle s'apprêtait à acquérir la CBAO. Cette première contre-vérité est qualifiée comme telle par le Président Directeur général de ladite banque répondant à la question d'un journaliste dans l'édition de l'hebdomadaire « Jeune Afrique » n°2706, il a eu pour seule réponse : « c'est complètement faux ».

[Applaudissements].

J'aurais pu m'en tenir à ces quelques mots qui font s'écrouler une structuration ridicule que l'on cherche à présenter comme savamment argumentée, en usant parfois d'un mode conditionnel, parfois d'un mode affirmatif. J'aurais pu m'en tenir au constat d'un leurre, d'une simple tentative de diversion. Je vais, cependant, poursuivre mon propos dans le souci de démonter l'argumentaire de ce texte, mais aussi et surtout, celui d'apporter un éclairage sur tout ce qui peut justifier, dans notre actualité politique et notamment judiciaire, une tentative de diversion.

Chaque jour, des centaines de clients ouvrent des comptes, nouent des relations auprès des banques. Chaque ouverture de compte n'est pas une opération suivie

par le Directeur général de ladite banque. La qualité du client peut, par contre, justifier que le Directeur général de l'établissement porte un intérêt particulier à l'opération. Ce fut pour moi, le cas de l'ex Président du Tchad Hissène Habré. Il avait quitté le Tchad, il y a de cela plus de 20 ans, il avait été accueilli par le Sénégal qui lui avait accordé l'asile, il avait le statut d'ancien Président de la République. J'ai pris toutes les précautions d'usage en la matière, j'en ai informé les autorités, j'ai interrogé une banque correspondante de la CBAO au Tchad pour en connaître davantage sur l'origine des fonds à placer en dépôt, j'ai ensuite autorisé l'opération sans aucune réserve. Tels sont les faits et les précisions déjà données dans une sortie publique précédente. Je les assume totalement et entièrement.

[Applaudissements].

Je suis d'autant plus à l'aise qu'aucune faute professionnelle, encore moins pénale, n'a été commise. Les rédacteurs de la Motion de Censure, certains honorables députés l'ont évoqué avant moi, parlent également de recel, cherchant à créer un autre amalgame. Qu'ils apprennent qu'un Directeur général de banque n'est pas un caissier, et le caissier, qui reçoit des sommes du client de la banque, ne peut faire de recel, il les loge dans le compte du client dont il reste la propriété. Les nombreux experts en Droit, signataires de cette Motion auraient pu, ou pourront demain, parce qu'il ne sera pas trop tard pour répondre de leur ignorance, expliquer à quel moment il y a eu recel...

[Applaudissements].

Enfin, pour ce qui concerne les bons de caisse au porteur remis en liquide : je ne sais pas ce que représente ce concept. Il établit la naïveté et l'ignorance, encore une fois, des rédacteurs de ce texte...

[Applaudissements].

Quant aux tripatouillages des comptes de clients décédés, ou fictifs pour effectuer une opération non interdite, je vous laisse juge de telles assertions, qui cette fois nous portent au-delà du stupide...

[Applaudissements].

Enfin, dernière contre-vérité : il n'y a eu, il n'y a jamais eu de transferts reçus par la banque que je dirigeais en faveur de Monsieur Habré.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Vous avez sans doute par contre, comme moi, remarqué le clin d'œil à l'actualité lorsque le texte de la Motion évoque je cite « l'argent mal acquis ». C'est dans ce lapsus révélateur qu'il faut chercher les véritables motivations des inspireurs du

texte. Parce qu'on leur reproche un enrichissement illicite, parce qu'on leur reproche de l'argent mal acquis, des milliards accumulés en à peine 10 ans d'exercice de fonction, de surcroît publique.

Et parce qu'ils ne savent pas s'en défendre, ils choisissent de ne pas être seuls, ils cherchent des complicités parmi eux d'abord, puisqu'ils se plaignent, et même devant la représentation internationale, du caractère des enquêtes qui ont démarré et qui seraient sélectives et ils cherchent ensuite - toujours à la recherche de complices, **"du man rek"** - à entacher un Directeur général de banque, qui, il y a 20 ans aurait simplement permis une ouverture de compte dans une banque qu'il dirigeait.

Non Mesdames ! Non Messieurs ! Je ne serai jamais des vôtres, je ne serai jamais du côté de ceux qui ont pillé l'économie de ce pays et c'est d'ailleurs pourquoi, je n'ai jamais accepté d'avoir certaines personnes, qui se reconnaîtront aisément, comme clients, tout simplement parce que j'ai refusé de faire du blanchiment d'argent !

[Applaudissements].

L'essentiel n'est pas encore venu, tous ceux qui se sont livrés à des actes de prévarication au dépend du peuple du Sénégal devront en répondre.

Cela vaut pour hier, cela vaut pour aujourd'hui, cela vaut pour demain. C'est le peuple du Sénégal qui n'acceptera plus de voir le fruit de sa peine enrichir des criminels économiques.

[Applaudissements].

Sachez que vous n'arrêtez pas la marche de l'histoire par des contre-vérités et des amalgames, sachez que vous n'intimidez personne, assis dans votre coin que j'espère vous voir occuper longtemps, car là se trouve l'intérêt du Sénégal.

J'apporte enfin une autre précision pour lever un autre amalgame : on ne peut avoir un client ayant la qualité d'un ancien Chef d'Etat sans entretenir avec lui des relations particulières. Mais ma position, sur la question de l'ouverture d'enquête sur une période de l'histoire du Tchad est claire : le Sénégal doit respecter les décisions de la Cour Internationale de Justice, c'est la décision de Monsieur le Président de la République qui ne souhaite pas que d'anciens Chefs d'Etats africains puissent être jugés par des tribunaux Européens sauf peut-être le jour où la réciprocité sera admise. Sur ce sujet, comme sur tous les autres, je n'ai et je n'aurai d'autre position que celle de Monsieur le Président de la République qui m'a fait l'honneur de me charger, avec l'ensemble du Gouvernement, d'exécuter la politique qu'il définit.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Le texte de la Motion de Censure évoque, subrepticement, une affaire de faux et usage de faux dont je serai accusée, cela nécessite aussi réponses et éclaircissements. Il s'agit d'une affaire opposant le client d'un avocat aujourd'hui présent dans l'hémicycle à la Banque Sénégal-Tunisienne que je dirigeais à l'époque.

C'est en ma qualité de Directeur général de cette banque que les avocats de ce client ont considéré, après avoir échoué à assurer sa défense, que finalement ce client ne devait rien à la banque, mais que c'est la banque qui lui devait de l'argent. Et cela au terme d'un artifice à travers lequel, des agents de la banque auraient omis de passer des opérations de crédit dans son compte. Ce que le texte de la Motion de Censure omet de préciser, c'est que cette affaire a déjà fait l'objet d'une première décision favorable à la banque. Elle a été réintroduite une deuxième fois, elle suit son cours. Les seules décisions de justice rendues à ce jour dans cette affaire, y compris par la Cour de Cassation, disculpent la banque et son Directeur général. Mais, il faut une dose minimale d'honnêteté pour l'écrire.

Ce que le texte de la Motion omet également de préciser, c'est que : tout a commencé par des négociations amiables entre la banque et l'avocat que j'ai cité à l'instant. Ce dernier, et par écrit, a reconnu l'existence de la créance de la banque sur son client. Pensant avoir affaire à un « gentleman », j'avais bien évidemment, au nom de la banque, accepté ses propositions. Mais quand on est versatile en politique, qu'on va et vient selon les circonstances et la soupe, on l'est également en négociations, telle est la leçon que j'en ai retenue.

Pour le reste, laissons dire le droit sur une affaire qui concerne l'ancien directeur de la BST, lequel n'a jamais eu à passer de pièce comptable concernant le compte d'un client. Ce banquier dont il est question, n'a non plus jamais cherché à prendre, ni pris le moindre franc au moindre client. Comment pourrait-il avoir fait du faux au profit d'une tierce personne ?

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Honorables Députés,

Après avoir démonté et balayé ces légèretés et contre vérités, venons- en à présent à l'essentiel, aux raisons profondes pour lesquelles, l'Opposition et certains Députés Non-inscrits ne veulent pas que notre Gouvernement poursuive la mise en œuvre de la politique définie par Monsieur le Président de la République Macky Sall.

Le 25 mars 2012, les Sénégalais ont décidé que ceux qui présideront aux destinées de ce pays devront désormais être exclusivement au service de l'intérêt général. Ils

ont décidé de mettre fin à l'arrogance et à la gabegie pour que règnent, en maître, l'éthique, l'humilité et le sens des responsabilités dans la responsabilité publique.

Les auteurs de cette Motion de Censure, qui cherchent à nous faire tomber, ne veulent certainement pas de cela. Ils ne veulent pas des ruptures réelles et profondes qui sont à l'œuvre, ils ne veulent pas de la première rupture qui tient dans l'attitude, car la bonne gouvernance est d'abord affaire de comportement personnel. Ils ne veulent pas voir l'Etat montrer le bon exemple, parce que celui qu'ils ont laissé serait jugé mauvais, d'abord en termes de sobriété, car nous avons hérité d'une situation financière et budgétaire tout simplement catastrophique.

C'est sous ce prisme qu'il faut lire les importants efforts des réductions du train de vie de l'Etat, qui partent en premier lieu de ce qui peut ressembler à des détails, mais qui ont leur importance. Je parle de la gabegie dans les dépenses, je parle de la boulimie des voyages, des jets privés que l'on payait chaque année plusieurs milliards de F CFA, des voyages en première classe, je parle des structures administratives qu'on multipliait au mépris de toute rationalité gestionnaire, tout cela appartient désormais au passé, et au delà du symbole d'Etat efficient, que nous voulons établir, cela nous a quand même permis d'économiser au passage, sur les quelques mois qui restaient, 35 milliards de francs CFA.

Ils ne veulent pas d'une seconde rupture qui tient dans les bénéficiaires de l'action publique. En effet, soucieux de recentrer les dépenses sur les priorités, le Gouvernement a procédé, dès son installation, à l'arrêt de près de 20 projets programmés en 2012 et décidés par la précédente majorité pour un montant global de 54 milliards et qui n'avaient pas d'impact réel sur la vie des Sénégalais.

Je pourrais citer entre autres :

- l'acquisition de produits phytosanitaires pour 6 milliards 100 millions de francs CFA (je rappelle, et cela a été fait tout à l'heure, qu'on avait déjà dépensé près de 5 milliards pour cette rubrique en 2011 et 2 milliards 6 en 2010). Pourtant, il y avait encore des moustiques à Dakar et au Sénégal. Nous avons contrôlé la dépense de 2012, vous le disiez tout à l'heure, et il a été constaté que les produits livrés atteignent à peine 700 millions de francs CFA, alors qu'ils sont facturés à l'Etat à 5 milliards de francs CFA. Ces ressources ont toujours été logées au niveau du Ministère de l'Habitat, pour des raisons qu'il faudra rechercher. Nos compatriotes doivent savoir - même s'ils sont partis, ils verront à la télé ce soir - que le Service National d'Hygiène dont la mission est entre autres d'assurer la lutte anti vectorielle a un budget de moins de 300 millions FCFA par an ; nous avons mis fin à
- la réalisation d'un programme de protection de la corniche ouest pour 3 milliards de francs CFA, pour quelques hauts dignitaires habitants les lieux au détriment des populations de Ngokhou Mbath et de Thiawlène Rufisque qui

vivent en permanence la menace de l'érosion côtière et marine ; nous avons bloqué

- le paiement du reliquat portant sur la réhabilitation du Méridien Président pour 3 milliards 400 millions. Je rappelle qu'on avait déjà dépensé 18 milliards 100 millions et 4 ans après l'organisation du Sommet, on organise, on inscrit encore 3 milliards 4 millions pour des reliquats de paiement qui subsisteraient. Cela veut dire que pour réhabiliter un hôtel qui a encore des problèmes, de gros problèmes techniques, on aurait dépensé 21 milliards de francs CFA ; nous avons bloqué
- le paiement du reliquat de la location du bateau musical dans le cadre de l'OCI pour 1 milliard 800 millions, alors que le Sommet s'est achevé depuis 2008 et que le bateau avait été loué pour être inutile. Tout cela avait voté par l'ancienne majorité.

Vous le constatez, le Président Macky Sall et sa majorité sont arrivés à temps pour sauver le Sénégal...

[Applaudissements].

...Pour sauver le Sénégal d'opérations telles que l'organisation du FESMAN qui a englouti 74 milliards de nos propres ressources, sans compter l'appui financier des pays amis non retracé dans le budget. Au profit de qui, se demandent les Sénégalais.

Ce qu'il faut savoir c'est que, avec ce festival - c'est pourquoi je disais que je n'avais pas terminé - avec ce festival, honorables députés, notre pays a renoncé à la construction d'hôpitaux neufs équipés, dans chacune des 14 régions du pays où c'est l'équivalent, ou à la construction d'au moins 60 centres de santé de référence, ou de lycées techniques modernes, ou encore à l'aménagement d'au moins 15 000 hectares irrigués pour accélérer notre autosuffisance alimentaire. 74 milliards, c'est aussi 5 fois le volume de la dette des hôpitaux que le régime libéral sortant nous a léguée.

[Brouhaha].

La culture de mal gouvernance et de l'impunité qui avait fini par s'installer dans ce pays reposait sur la conviction que l'argent public est destiné à enrichir les gouvernants et non pas à régler les problèmes des Sénégalais.

La Cour de Répression de l'Enrichissement Illicite est là pour tirer les conséquences du désastre que cette culture malsaine a pu causer à la collectivité nationale, en faisant rendre des comptes aux responsables de cette gabegie.

Ils ne veulent pas d'un Etat dont la vocation essentielle, qu'ils avaient oublié, et que nous souhaitons restaurer est : protéger les Sénégalais.

L'état protecteur entre autres :

- c'est celui qui a rendu gratuite l'hémodialyse pour les insuffisants rénaux au sein des structures publiques ;
- c'est celui qui a mobilisé 34 milliards pour se porter au secours des victimes de l'insécurité alimentaire consécutive à la sécheresse, alors qu'ils s'en étaient totalement désintéressés ;
- c'est celui qui a organisé une opération de sauvegarde du bétail et protégé les éleveurs de notre pays ;
- c'est celui qui a injecté, en urgence, 34 milliards pour sauver une campagne agricole qui, au début de l'année 2012 ne disposait même pas de couverture budgétaire, omise par leurs soins ;
- c'est celui qui a fait procéder au relèvement des retraites ;
- c'est celui qui a dépensé 120 milliards, pour éviter une explosion des tarifs de l'électricité, due à la flambée des prix du pétrole ;
- c'est celui qui a pris le parti d'une plus juste rémunération de l'effort des producteurs agricoles.

L'Etat protecteur, dont les signataires de la Motion de Censure ne veulent pas, c'est enfin l'Etat dont vous avez approuvé par votre vote, Honorables Députés, certaines dispositions de haute portée sociale, que le Gouvernement a souhaité traduire dans sa politique budgétaire, pour 2013.

Je veux notamment parler, mais simplement rappeler, que

- 10 milliards ont été prévus pour la Caisse Autonome de Protection Sociale Universelle ;
- 29 milliards vont permettre d'alléger l'impôt sur le revenu des Sénégalais et accroître leur pouvoir d'achat ;
- 5 milliards pour la mise en place du Fonds de Garanti des Investissements Prioritaires, afin de financer les projets des jeunes et des femmes ;
- 66 milliards, au titre de la phase d'urgence du programme de lutte contre les inondations.

Cette Opposition ne veut pas non plus, de cette priorité donnée à l'agriculture, à la recherche de l'autosuffisance alimentaire. Elle ne veut pas de nos efforts visant à la

réduction des prix, par l'analyse systématique des structures de prix, qui cachent des rentes souvent organisées à dessein. Elle ne veut pas de la baisse des tarifs aériens, dont les premiers résultats ont déjà été obtenus sur le trajet Dakar-Paris-Dakar, et ces efforts vont être poursuivis sur d'autres destinations.

Elle ne veut pas de cette priorité donnée à l'achèvement, en urgence, des hôpitaux de Ziguinchor et de Fatick, dont ils ont démarré la construction, il y a parfois 10 ans, à l'extension de la couverture du pays par des infrastructures de santé. Elle lui a préféré le FESMAN, je l'ai rappelé tout à l'heure.

Elle ne veut pas d'une lutte contre les inondations efficace et à moindre frais, parce qu'elle a dépensé des sommes pharamineuses, 77 milliards de francs CFA, sans pouvoir présenter des résultats probants.

Elle ne veut pas de la multiplication des forages à travers tout le pays, et dont la mise en eau, pour certain, a déjà commencé.

Elle ne veut pas du pont de Ndioum, des routes qui doivent relier Richard Toll à Bakel. Elle ne veut pas du pont de Kolda et d'une route du Sud remise à neuf et qui aiderait à désenclaver la Casamance...

[Applaudissements].

Elle ne veut pas d'une nouvelle politique énergétique qui mettra à la disposition de notre Economie, une électricité compétitive au lieu de louer des groupes à des tarifs pharamineux.

Elle ne veut pas de ces conseils délocalisés tels qu'inaugurés par le Président Macky Sall et qui permettent de consacrer de vrais programmes de développement aux régions, dans le souci de mieux partager les fruits de la croissance entre tous les Sénégalais.

Pour faire simple, elle ne veut pas d'un Sénégal placé sur la voie de l'émergence. Elle regrette déjà cet état qu'ils avaient construits et qui n'avaient plus que l'objectif de fabriquer des milliardaires et tant d'enrichis illicites, grâce aux ressources publiques.

... [Passage en wolof]...

[Applaudissements nourris].

[Brouhaha].

MONSIEUR LE PRESIDENT

[Intervention en wolof].

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

[Passage en wolof]

[Applaudissements nourris].

[Brouhaha].

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables députés,

L'exercice qui nous a réunis ce jour relève du fonctionnement normal de la démocratie. Et non seulement, il n'est absolument pas perturbant, mais au contraire, je m'en réjouis.

Cependant, les motivations des auteurs de la Motion de Censure, ne sont hélas que trop claires : dilatoires en réaction à des enquêtes judiciaires en cours, tentative de manipulation de l'opinion et souci d'exister médiatiquement. Mais, cela fait aussi partie de la démocratie, laquelle a la particularité d'être un système politique qui offre des canaux d'expression à tout le monde, y compris aux adversaires de l'idéal démocratique.

Toutefois, il est de notre devoir d'éviter que de telles rencontres ne soient des jours tristes pour la République, des jours où une prérogative parlementaire est dévoyée à des fins de politique politicienne. C'est pourquoi, avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais m'autoriser à inviter, pour l'avenir :

- à des débats qui passent au crible les vraies questions qui intéressent les Sénégalais et que le Gouvernement s'efforce de prendre en charge ;

[Applaudissements].

- à des débats qui mettent en lumière l'action du Gouvernement, ses forces et ses faiblesses, ses avancées dans la bonne direction, mais aussi ces manquements.

Bref, je lance un appel pour des débats dignes des missions que nous ont confiées les Sénégalais, dignes de cet Hémicycle, dignes de notre démocratie, et dignes de ce que nous devons incarner.

Enfin, aux signataires de la Motion de Censure, je réponds par les mots qu'Edmond Rostand prête à Cyrano de Bergerac : « Je n'abdique pas l'honneur d'être une cible ».

[Applaudissements].

Je voudrais également, parce que je ne suis pas un homme à cacher les choses, et encore moins sur mon état-civil, terminer par une précision sur mon état-civil, parce que j'ai été interpellé. On ne choisit pas ses parents, mon père est natif de Kaolack,

il est de nationalité sénégalaise, ma mère est une métisse née à Diré au Mali, elle est de nationalité française, je suis né Sénégalais et Français.

Je n'ai pas, je n'ai aucun bien immobilier hors du Sénégal, je n'ai jamais travaillé autrement que pour le Sénégal. Voilà les autres précisions que je voulais donner.

[Applaudissements].

Je vous remercie, de votre aimable attention et vous souhaite une bonne et heureuse année 2013.

"Deweneti".

[Applaudissements nourris].

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Premier Ministre.

La discussion générale est close.

Nous passons maintenant au vote, par scrutin public, de la Motion de Censure.

Je rappelle que pour être adoptée, cette Motion de Censure doit recueillir 76 voix favorables.

Chaque député doit déposer dans l'urne un bulletin blanc s'il est pour l'adoption de la Motion de Censure, un bulletin bleu s'il est contre l'adoption de la Motion de Censure, un bulletin blanc rayé de bleu s'il décide de s'abstenir, c'est dans l'article 86 du Règlement intérieur.

... (Passage en wolof)...

MONSIEUR LE SECRETAIRE ELU

Aimé	ASSINE
Mamadou	BADJI
Abdoulaye	BALDE
Alpha	BALDE
Aïyatou Taïbou	BALDE
Samba C. Diaman	BATHILY
Boubacar Villiemmo	BIAYE
Thierno	BOCOUM
Inthy	BOIRO

El hadji Amath	CISSE
Katy	CISSE
Mamadou	CISSE
Ndèye Lucie	CISSE
Bakary	DANFA
Sadio	DANSOKHO
Coumba Hamidou	DEME
Ahmadou	DIA
Aïssatou Daouda	DIA
Daouda	DIA
Haoua	DIA
Awa	DIAGNE
Modou	DIAGNE
Mously	DIAKHATE
Moustapha	DIAKHATE
Oumar	DIAKHATE
Bintou	DIAKHO
Aminata	DIALLO
Idrissa	DIALLO
Mamadou Lamine	DIALLO
Mamadou Sadio	DIALLO
Mariama	DIALLO
Seydou	DIALLO
Babacar	DIAME
Oulèye	DIAOU
Barthélémy Teye	DIAS
Aramatoulaye	DIATTA
Khary	DIAW
Aïssatou SOW	DIAWARA
Khadidiatou	DIEDHIOU
Mouhamed	DIEDHIOU
Mouhamed	DIENG
Penda Seck	DIENG

Saïnabou	DIENG
Sokhna	DIENG
Ndèye Maguette	DIEYE
Magatte	DIOKH
Cheikh Diop	DIONNE
Mbayame Guèye	DIONE
Abdoulaye Makhtar	DIOP
Amadou Mame	DIOP
Amy Cheikh	DIOP
Awa	DIOP
Demba	DIOP
Mamadou	DIOP
Yaye Ndao	DIOP
Aïssatou	DIOUF
Alioune Badara	DIOUF
Cheikh Tidiane	DIOUF
El hadji Moustapha	DIOUF
Mar	DIOUF
Ndèye Fatou	DIOUF
Ndiolé	DIOUF
Sira Ndiaye	DIOUF
Fallou	FALL
Garmy	FALL
Madjiguène	FALL
Seydina	FALL
Mamadou	FAYE
Alioune Abatalib	GUEYE
Aminata	GUEYE
Awa	GUEYE
Djibo Leyti	KA
Maïrame	KANE
Diya	KANTE
Aliou	KEBE

Samba	KOITA
Salimata	KORERA
Mingue	LAM
Ibrahima	LO
Mame Balla	LO
Moustapha Cissé	LO
Khady	MANE
Mariama	MANE
Oulimata	MANE
El hadji	MANGANE
Cheikh Ahmadou Kara	MBACKE
El hadji Falilou	MBACKE
Mame Khary	MBACKE
Aminata	MBAYE
Pape Diallo dit Zator	MBAYE
Aïssatou	MBODJ
Magatte	MBODJ
Ndèye Awa	MBODJ
Pape Abdou Khadir	MBODJ
Abdou	MBOW
Abdou	NDIAYE
Cheikh	NDIAYE
Cheikh Tidiane	NDIAYE
Mamadou M.	NDIAYE
Ndèye Dieynaba	NDIAYE
Samba Demba	NDIAYE
Souleymane Ndéné	NDIAYE

MONSIEUR LE PRESIDENT

Les procurations sont là, tout va être vérifié après.

MONSIEUR LE SECRETAIRE ELU

Nafy	NDIOGOU
------	---------

Elène Marie	NDIONE
Alassane	NDOYE
Souleymane	NDOYE
El hadji Ousmane Alioune	NGOM
Mouhamadou	NGOM
Nafy	NGOM
Awa	NIANG
Mbaye	NIANG
Mouhamed Khouraïchi	NIASS
Doudou Issa	NIASSE
Moustapha	NIASSE
Aïssatou	SABARA
Thiané	SAKHO
Aïssatou Bambado	SALL
El hadji Mamadou	SALL
Ibrahima Baba	SALL
Sangoné	SALL
Ibrahima	SANE
Khorédia	SANE
Anta	SARR
Oumar	SARR N°1
Oumar	SARR N°2

MONSIEUR LE PRESIDENT

S'il vous plaît !
Laissez le collègue voter !

MONSIEUR LE SECRETAIRE ELU

Thillo	SARR
Woré	SARR
Abdoulahat	SECK
Cheikh	SECK

Marie Thérèse Aïda	SECK
Djimo	SQUARE
Adama	SOW
Aliou Domba	SOW
Awa	SOW
Yetta	SOW
Cheikh Oumar	SY
El hadji Mansour	SY
Oumar	SY
Adama	SYLLA
Modou Mberry	SYLLA
Aïssata	TALL
Magatte	TALL
Amadou Tidiane	TALLA
Fatou	THIAM
Mamadou Lamine	THIAM
Moussa Abdoul	THIAM
Samba Diouldé	THIAM
Serigne Khadim	THIOUNE
Pape Biram	TOURE
Seynabou	WADE
Djibril	WAR

MONSIEUR LE PRESIDENT

Merci, cher collègue.

Personne ne demande plus à voter, donc on peut considérer que le scrutin est clos. Mesdames, Messieurs les secrétaires veuillez je vous prie, procéder au dépouillement des votes.

Je demande aux Présidents des deux Groupes parlementaires, ainsi qu'aux Non-inscrits de bien vouloir désigner chacun un scrutateur pour qu'il vienne assister au dépouillement, de manière que cela soit contrôlé. C'est l'article 86, dernier alinéa qui le permet. Alors, un scrutateur pour le Groupe Benno Bokk Yakaar, un ou une scrutatrice pour le Groupe Libéral et Démocrate, un scrutateur pour les Non-inscrits. Voilà, alors les trois scrutateurs doivent venir et suivre le décompte comme cela, après il n'y aura pas de contestation.

Ont voté pour la Motion de Censure 14.

La loi ne prévoit que l'annonce des voix qui ont soutenu la Motion de Censure.

En conséquence de quoi, l'Assemblée nationale n'a pas adopté la Motion de Censure.

[Applaudissements nourris].

MONSIEUR LE PRESIDENT

S'il vous plaît, chers Collègues, veuillez vous assoir !

Mes chers Collègues,

Je voudrais remercier tous les Honorables députés, sans exception, qui ont pris part à ce débat et à ce vote.

Je les remercie pour la qualité du débat, malgré quelques moments de vraies prises d'armes qui sont inhérentes à la vie d'un Parlement.

Monsieur le Premier Ministre, je voudrais vous féliciter chaleureusement en mon nom personnel et au nom de nos Collègues qui vous ont soutenu, pour vos réponses et je vous encourage dans votre action à la tête du Gouvernement du Sénégal.

-4-

FIN DE LA SEANCE

Mes chers Collègues,

Nous venons d'épuiser l'ordre du jour de nos travaux, mais je voudrais faire une annonce. Demain, jeudi 27 décembre 2012, nous allons examiner les projets de loi suivants en séance plénière, lesquels sont passés en Commission technique :

- 1- projet de loi n°21/2012 portant Code général des impôts ;
- 2- projet de loi n°22/2012 instituant une procédure spéciale d'aide à la régularisation fiscale ;
- 3- projet de loi n°23/2012 modifiant diverses dispositions législatives relatives aux régimes fiscaux particuliers ;
- 4- projet de loi n°24/2012 autorisant la création d'un Fonds Souverain d'Investissement Stratégique, le FONSI.

Il y a une réunion du Bureau de l'Assemblée nationale vendredi à 11h00. Et, immédiatement après à 12 H 30, une réunion de la Conférence des Présidents sur des questions urgentes.

Monsieur le Premier Ministre, encore une fois, je vous remercie d'être venu devant l'Assemblée nationale vous adresser à la Représentation nationale.

La séance est levée.

[Applaudissements].

Je vous remercie.